

Français, deuxième langue officielle du Nigeria : vers une politique de l'offre et de la demande

Eugenia Mbanefo
Village Français du Nigeria



Synergies Africaine Centrale et de l'Ouest

n° 3 - 2009 pp. 61-71

Résumé : *Les apports positifs du bilinguisme auraient certainement milité en faveur du choix du français comme deuxième langue officielle du Nigeria. Or, un tel choix nécessiterait des réflexions profondes sur le problème de l'enseignement/apprentissage du français dans le pays, car un changement de statut linguistique, pour une langue quelle qu'elle soit, ne pourrait se faire sans un remaniement de la politique éducative existante. Pour ce qui est du français dont le statut de langue étrangère est censé évoluer jusqu'à devenir une langue officielle, l'une des retombées de ce nouveau statut est incontestablement le problème de son offre et de sa demande au Nigeria. De fait, en ce qui concerne la demande du français au Nigeria, on peut dire sans ambages qu'elle connaît un regain d'enthousiasme. En effet, non seulement l'effectif des apprenants de français aussi bien dans les universités que dans les collèges d'éducation s'accroît, la nouvelle politique éducative donne aussi un nouvel élan à l'apprentissage du français au niveau dit « Basic Education » qui va de la première année du primaire à la troisième année du secondaire. Cependant, si la demande du français côté apprenant augmente considérablement, il semblerait que l'offre de cette langue côté enseignant n'est pas au même diapason. Cette situation est sans doute due au constat suivant. En fait, dans nos universités, bon nombre de départements de français - lieux phares dans le projet de l'enseignement/apprentissage - n'ont pas l'effectif adéquat d'enseignants capables d'assurer un avenir prometteur dans le projet de la formation d'enseignants.*

Dans une telle conjoncture, notre communication cherche, d'abord, à dresser l'état d'urgence d'une politique de renouvellement à l'Université du corps enseignant du français, car c'est à lui qu'incombe la responsabilité de former ceux qui vont enseigner à tous les niveaux dans la hiérarchie éducative, de façon à assurer un avenir pour le français que nous voulons langue officielle. Ensuite, nous essayerons de proposer ce que nous appelons le programme du « doctorat autrement ».

Introduction

Termes économiques, les notions d'offre et de demande vont de paire. Quand on parle de demande, il s'agit simplement du besoin que le public éprouve envers un certain produit. Dans le même ordre d'idées, la notion d'offre fait allusion à la disponibilité dudit produit. Si nous avons dit que les deux termes vont de paire,

cela est dû au fait qu'ils sont étroitement liés. En fait, cette étroite relation qui existe entre les deux notions peut souvent se révéler soit dans une situation idéale soit dans une situation de crise. Dans une situation idéale, c'est-à-dire une situation où il y a équilibre entre la demande et l'offre, non seulement les prix des produits seront stables, mais aussi et surtout, les produits seront abordables au plus grand nombre du public demandeur dit « consommateur ». Cependant, contrairement à cette situation idyllique de l'équilibre, tout peut basculer à partir du moment où la demande dépasse l'offre, autrement dit, à partir du moment où l'offre n'est pas à la hauteur de la demande. C'est donc ce deuxième scénario de déséquilibre ou d'inadéquation entre l'offre et la demande qui se traduit en terme de crise dont l'indicateur le plus parlant est celui de l'inflation lorsque nous avons affaire à des considérations économiques que nous essayons de transposer et d'évoquer dans le contexte linguistique, celui de l'enseignement/apprentissage du français au Nigeria, eu égard à la nouvelle politique du français deuxième langue officielle (désormais le FDLO).

En effet, cette situation de déséquilibre constitue la problématique de la présente communication. En termes concrets, pour nourrir nos réflexions dans cette communication, le produit recherché reste l'enseignement du français. Nous estimons que la demande d'apprendre le français demeure loin d'être satisfaite dans la mesure où l'offre d'enseigner le français n'est pas au diapason des attentes des différents publics concernés. Nous voulons donc nous interroger sur comment donner un enseignement de qualité à différents publics nigériens, à n'importe quel niveau de la hiérarchie éducative, quels que soient leurs besoins. Bref, la problématique de l'inadéquation entre l'offre et la demande du français étant l'épine dorsale de notre réflexion, nous allons l'étudier d'abord dans le contexte de hausse de la demande et ensuite, dans le contexte de baisse de l'offre. En plus, nous allons essayer d'étudier la perspective de hisser l'offre à la hauteur de la demande à travers ce que nous appelons le programme du « doctorat autrement ».

Hausse de la demande à l'Université

Il y a quelques années, on se plaignait de la diminution de l'effectif des apprenants intégrant nos universités pour poursuivre des études en français, à tel point que les départements de français s'inquiétaient et étaient obligés de recourir à des stratégies pour attirer les étudiants. Ce phénomène a poussé bon nombre d'universités à monter des programmes de pré-licence. Il était question d'une année académique préparatoire basée sur des cours intensifs de français. Au terme de ce programme, les candidats ayant réussi ravitaillaient alors les départements de français. Par conséquent, nos universités ne manquent plus d'étudiants en français de nos jours. L'effectif est plutôt à la hausse, ce qui veut dire que la demande d'apprentissage du français connaît un regain d'enthousiasme. Même si bon nombre d'universités n'ont plus de tels programmes, certaines universités qui continuent la pratique ont des effectifs remarquables. Illustrons ce phénomène avec quelques chiffres à l'appui selon le tableau 1 ci-après :

UNIVERSITE	EFFECTIF en ANNEE PREPARATOIRE
RSUOE	12
NSUK	17
DELSU	300
UNIPORT	80
UNN	51
UNIJOS	96

Tableau 1 : Echantillon de six universités avec leurs effectifs en année préparatoire.

Le tableau 1 ci-dessus nous renseigne sur l'effectif des étudiants en année pré-licence dans 6 universités nigérianes pour l'année académique 2008. Une étude de ce tableau permet de constater que DELSU, UNIJOS et UNIPORT ont des effectifs considérables. Ce qui veut dire qu'il y a un vrai 'boom' d'étudiants désirant apprendre le français dans nos universités.

Nous pouvons constater ce même phénomène de demande sous l'effet d'une augmentation des effectifs d'étudiants dans quelques universités à travers tous les niveaux précisément pour l'année académique 2008. Examinons ce qui se passe par rapport à ce fait avec les chiffres à la clé, selon le tableau 2 ci-après.

Université	Effectif des Etudiants					
	1 ^{ère} année de licence	2 ^e année de licence	3 ^e année de licence	4 ^e année de licence	Pré-licence	Total
DELSU	63	71	69	98	300	601
UNIILORIN	38	36	36	80	_____	190
NSUK	18	25	26	24	17	110
UNILAG	17	38	44	93	_____	192
RSUOE	21	19	43	10	12	105
UNAD	60	20	64	49	_____	193
UNIPORT	66	20	21	33	80	220
UI	23	18	29	24	_____	94
AICE	66	64	67	39	_____	206
UNN	80	70	45	50	51	296
AAU	45	50	53	103	_____	251
UNIJOS	77	72	70	71	96	386

Tableau 2 : Echantillon de douze universités avec leurs effectifs d'étudiants, tous niveaux confondus.

Légende

DELSU	Delta State University	UNIPORT	University of Port-Harcourt
UNILORIN	University of Ilorin	UI	University of Ibadan
NSUK	Nassarawa State University, Keffi	AICE	Alvan Ikoku College of Education
UNILAG	University of Lagos	UNN	University of Nigeria, Nsukka
RSUOE	Rivers State University of Education	AAU	Ambrose Ali University
UNAD	University of Ado-Ekiti	UNIJOS	University of Jos

Dans le tableau 2 plus haut, nous avons pris comme échantillon une douzaine d'universités nigérianes. Les chiffres montrent que le français est vraiment demandé à l'Université car, dans la plupart des cas, les effectifs atteignent des centaines. En effet, une vue d'ensemble des effectifs d'apprenants inscrits dans nos universités, permet de constater qu'en moyenne, on peut avoir jusqu'à 237 étudiants dans un département de français à l'Université par an. Voyons, cependant, ce qu'il en est des Collèges d'éducation.

La demande à la hausse dans les Collèges d'éducation

Dans les Collèges d'éducation (désormais Collèges), le même scénario se présente. Pour démontrer l'engouement envers l'apprentissage du français à ce niveau, nous nous sommes servi des renseignements concernant les étudiants des Collèges qui sont venus faire le stage de bain linguistique au Village français du Nigeria (désormais VFN) pour l'année 2003. Voyons les informations chiffrées figurant dans le tableau 3 ci-après.

COLLEGE D'ÉDUCATION	EFFECTIF D'ÉTUDIANTS
FCE Obudu	216
FCE Osiele	193
FCE Pankshin	106
COE Eha-Amufu	82
Adeyemi COE Ondo	62

Tableau 3: Echantillon de six Collèges inscrits pour l'année 2003

Selon le tableau 3 ci-dessus, l'état des lieux annonce également une forte demande, ce qui conduirait à l'obtention du National Certificate of Education (NCE). Voyons toutefois le profil de la demande au niveau Secondaire.

La hausse de la demande au Secondaire

Il y a quelques années, précisément dans les années 80, l'enseignement du français a butté contre le problème de manque d'intérêt pour cette langue. De fait, très peu de candidats optaient pour le français aux examens du *West African Examinations Council* (le WAEC), un problème qui n'a pas laissé indifférent tout Nigérian francophile. Aujourd'hui, la politique du FDLO aidant, le Ministère fédéral de l'éducation a donné de l'élan à l'enseignement du français dans le programme dit « Universal Basic Education », c'est-à-dire l'UBE (Mbanefo, 2008). Dès lors, le français est devenu obligatoire dans le Junior Basic.

Jusqu'à-là, nous avons montré jusqu'à quel point la demande d'apprendre le français est croissante dans notre système éducatif tous niveaux confondus. Cependant, il aurait été bénéfique s'il y avait en contre partie un nombre adéquat d'enseignants pour répondre à cette importante demande. Or, il n'en est rien vu le paradoxe de l'inadéquation de l'offre à la demande. C'est ce paradoxe que l'article va tenter d'expliquer dans les lignes qui suivent.

Le paradoxe de l'offre en baisse

L'offre d'enseigner le français de façon à satisfaire la demande à tous les niveaux de la hiérarchie éducative est en nette déséquilibre par rapport à l'engouement que nous avons évoqué plus tôt dans cet article. Nous allons essayer d'illustrer

ce phénomène tel qu'il se présente à tous les niveaux, y compris au Secondaire, dans les Collèges et à l'Université.

L'offre en baisse au Secondaire

Certes, le français vit un regain d'enthousiasme au Secondaire. S'attarder sur ce point équivaudrait en quelque sorte à enfoncer la porte ouverte. Le manque d'enseignants est un fait reconnu. Dans nos écoles secondaires, il n'y a pas assez d'enseignants de français pour assurer un enseignement à tous les niveaux de l'UBE. Quelques enquêtes sans données révèlent des lacunes dans ce domaine. Soucieux du problème de pénurie d'enseignants au niveau du Secondaire, un groupe d'experts, sous l'initiative du Directeur du VFN, le Professeur Samuel Aje, a mené une enquête dans les six zones géopolitiques du pays entre les mois de mai et juin, 2005. Selon leur rapport, il est estimé que le Nigeria n'a pas l'effectif d'enseignants qu'il lui faut pour desservir les écoles. Ils ont trouvé qu'aucun Etat nigérian n'est en mesure de fournir suffisamment d'enseignants de français pour leurs écoles. Dans certains Etats, il n'y avait même pas un seul enseignant de français. Ce constat fut l'une des raisons pour lesquelles le VFN a été mandaté par le Ministre de l'éducation de monter le programme de formation continue pour pouvoir approvisionner les écoles en enseignants qualifiés.

En clair, ce programme était censé former des enseignants afin de combler le manque existant. Il s'agissait d'un programme de 12 semaines de cours intensifs pour des personnes intéressées et qui ont la licence en français/pédagogie mais sans poste d'enseignement. Selon les prévisions, il s'agissait de former au moins 50 enseignants par Etat, le VFN formerait donc 2000 enseignants par an, et ce pour satisfaire le besoin des écoles primaires et même jusqu'au niveau de Junior Basic, sans compter le besoin au niveau du *Senior Secondary*. Peut-être, si le programme a pu voir le jour tel qu'il a été envisagé, on aurait commencé à sentir son effet au niveau de l'UBE. La réalité est que jusqu'à présent, ce programme n'a pas encore débuté et le manque d'enseignants persiste actuellement au Secondaire.

L'offre en baisse dans les Collèges

Dans les Collèges, le nombre d'étudiants dépasse largement celui qu'on aurait souhaité dans une classe de français. En effet, certains collèges dépassent leurs limites en matière d'admission des étudiants de français, une situation qui conduit à des effectifs pléthoriques dans les classes. Cette question de classes surchargées qui pourrait mériter notre attention dans une autre étude, est loin d'être notre propos pour le moment. Tournons plutôt notre attention vers la situation de l'offre en baisse telle qu'elle se manifeste dans nos universités.

Le paradoxe de l'offre en baisse à l'Université

Le phénomène déficitaire en matière de l'effectif des enseignants fait tâche d'huile dans nos universités. Examinons, par exemple, cette tendance du nombre insuffisant d'enseignants à travers le tableau 4 ci-après.

UNIVERSITE	EFFECTIF ENSEIGNANT	EFFECTIF ETUDIANT	RAPPORT ENSEIGNANT/ ETUDIANT
DELSU	12	601	1 :50
UNILORIN	8	190	1 :24
NSUK	8	110	1 :14
UNILAG	12	192	1 :16
RSUOE	8	105	1 :13
UNAD	7	193	1 :28
UNIPORT	12	220	1 :18
UI	9	94	1 :10
AICE	11	206	1 :19
UNN	21	296	1 :14
AAU	9	251	1 :28
UNIJOS	11	386	1 :35

Tableau 4 : Echantillon de 12 universités avec le rapport enseignant/étudiant

Il faut rappeler que nos universités fonctionnent sous l'égide de la *National Universities Commission* (la NUC), c'est-à-dire, la Commission Nationale des Universités, un organisme chargé de fixer les normes à respecter dans nos universités. En ce qui concerne le rapport enseignant/étudiant, la NUC retient la proportion de 1 pour 20, c'est-à-dire, un enseignant pour vingt étudiants. Des douze universités figurant dans le tableau 4 ci-dessus, nous pouvons constater que sept seraient en règle en ce qui concerne le respect du rapport de la NUC. Il s'agit là de NSUK, UNILAG, RSUOE, UNIPORT, UI, AICE et l'UNN avec les proportions respectives de 1 :14, 1 :16, 1 :13, 1 :18, 1 :10, 1 :19 et 1 :14. Les cinq autres, c'est-à-dire, DELSU, UNILORIN, UNAD, AAU et UNIJOS ont des proportions nettement en deçà des normes de la NUC. Leurs proportions vont de 1 :24 jusqu'à 1 :50.

Rappelons toujours que nous sommes en train d'examiner le problème de l'inadéquation de l'offre d'enseigner vis-à-vis de la hausse de la demande d'apprendre le français à l'Université. Si selon les données chiffrées nos universités dépassent leur limite normale par rapport aux normes établies par la NUC en ce qui concerne le rapport enseignant/étudiant, on ne pourrait que conclure qu'elles sont incapables de satisfaire leur première vocation : celle de pourvoir aux besoins de ceux ou celles qui voudraient s'engager dans les études françaises à l'Université dans le cadre de leur formation initiale. Or, il n'y a pas que la formation initiale. Il y a d'autres types de formations qui mériteraient également l'attention des instances universitaires. C'est dans ce sens que nous avons voulu considérer les départements de français comme étant des lieux phares dans le projet de l'enseignement/apprentissage du français dans tout le pays. Par exemple, nos universités se doivent de fournir la totalité du corps enseignant qui sera déployé, que ce soit au Secondaire, dans les Collèges d'éducation, voire même dans les universités. L'état d'urgence est requis dans chacune de ces trois niveaux de l'enseignement/apprentissage, car l'offre est en baisse par rapport à l'effectif des professeurs requis pour enseigner à

tous les niveaux de la hiérarchie éducative. Ceci est d'autant plus vrai que ce n'est pas n'importe qui qui peut enseigner au Secondaire, aux Collèges ou à l'Université.

Pour enseigner dans nos écoles secondaires, on a besoin de personnes intéressées ayant une licence en français combiné avec la pédagogie. D'ailleurs, en principe nul ne peut enseigner aux Collèges sans avoir un minimum de maîtrise en français et pédagogie, même si ce principe n'est toujours pas en vigueur. Le comble de la situation est que selon la NUC, le niveau minimum requis pour enseigner à l'Université, c'est le doctorat, ce qui n'est pas en pratique à l'heure actuelle. Il suffit de voir les données dans le tableau 5 ci-après.

UNIVERSITE	EFFECTIF ENSEIGNANT	EFFECTIF DOCTEUR	EFFECTIF NON-DOCTEUR
DELSU	12	4	8
UNILORIN	8	6	2
NSUK	8	3	5
UNILAG	12	5	7
RSUOE	8	3	5
UNAD	7	3	4
UNIPORT	12	4	8
UI	5	2	3
AICE	11	3	8
UNN	21	9	12
AAU	9	3	6
UNIJOS	11	5	6
VFN	37	11	26

Tableau 5 : Echantillon de 13 universités avec les effectifs docteurs/non-docteurs.

Pour relever le défi posé par le paradoxe de la baisse de l'offre, nos universités sont appelées à repenser et trouver de nouvelles stratégies vis-à-vis des études doctorales en français. Celles-ci s'avèreraient indispensables dans le renouvellement continu en matière de l'offre d'enseigner le français tel que l'exige la politique du FDLO. La question qui se pose c'est comment s'y prendre, et c'est dans ce sens que nous voulons proposer le programme du « doctorat autrement » que nous allons présenter dans les lignes qui suivent.

La perspective d'un « doctorat autrement »

Parler du « doctorat autrement » c'est d'abord évoquer certains problèmes associés à la formation doctorale que nous pouvons regrouper sous trois grandes rubriques comme suit :

- Le facteur temps
- Le facteur institutionnel
- Le facteur socio-économique

Parlant du facteur temps, cela va sans dire que faire une thèse nécessiterait de longues années d'études. Il y a quelques années, il était possible d'obtenir une bourse d'études pour aller faire une thèse de doctorat. La plupart de nos anciens ont bénéficié des bourses de longue durée de trois ou quatre ans. Ces bourses deviennent de plus en plus rares de nos jours. Pour ce qui est du facteur institutionnel, retenons deux problèmes majeurs. En premier lieu, il est clair qu'avec l'effectif d'apprenants qui dépasse largement l'effectif des enseignants, il devient presque impossible aux instances universitaires nigérianes de permettre à quiconque voudrait aller poursuivre de hautes études de partir pour une longue durée. D'un autre côté, puisque la plupart des professeurs titulaires sont au seuil de leur retraite et qu'ils partent sans espoir d'être remplacés, il devient impossible de trouver des directeurs de thèse pour encadrer les doctorants potentiels. De surcroît, selon les conjonctures socio-économiques, de leur côté, les enseignants/chercheurs intéressés à faire le doctorat ne sauraient s'y miser, faute d'emploi. Personne ne peut s'aventurer à quitter le confort de son travail pour aller entamer de longues années d'études sans salaires.

Compte tenu des problèmes que nous venons d'évoquer, nous sommes d'avis que l'idée de faire le doctorat sans souci de perdre un emploi serait certainement la bienvenue. A notre sens, s'inscrire au programme du « doctorat autrement » c'est faire le doctorat tout en gardant son travail. C'est aussi faire le doctorat sans même bouger du lieu habituel de travail. C'est pour cela que nous jugeons tout à fait innovant le « doctorat autrement ».

Pour bien cadrer notre discussion, certaines questions seront de mise, à savoir, « c'est quoi au juste le « doctorat autrement » ? D'où vient cette notion ? Quels en sont les avantages ? Que peut-on dire de sa praticabilité ? Qui peut bénéficier du programme ? Le « doctorat autrement », est-il capable de résoudre tous les problèmes relatifs au développement des ressources humaines à l'Université ? »

Ce que nous appelons le « doctorat autrement » n'est qu'en réalité un « PhD multilingue et interdisciplinaire » Amoa (2008), Asabere-Ameyaw et al. (2008), qui naît d'un « *Consortium arrangement for post graduate training* » Anamuah-Mensah (2007). Il s'agit essentiellement d'un doctorat en partenariat. Quelle est l'origine de ce partenariat et quels en sont les avantages ? On peut dire que le doctorat en partenariat est le résultat de l'initiative de certains experts africains dont notamment le professeur Urbain Amoa, Recteur de l'Université Charles Louis de Montesquieu (UCLM), Abidjan, en Côte d'Ivoire et le professeur Jophus Anamuah-Mensah, premier Vice-chancelier de *University of Education* Winneba (UEW) au Ghana. De son côté, Anamuah-Mensah (2007:41) estime que:

« Africa is known to be the continent with the lowest enrolment in post graduate studies and the least number of post graduate programmes. This is due to a number of factors involving inadequate infrastructural facilities and human resources on the continent. As a University we realised that in our own institution and in sister institutions in the country, the complement of staff needed to teach all the major areas in a particular discipline may not be available. »

Amoa (2006, 2008) quant à lui, œuvre inlassablement pour la prise en charge des professionnels de l'enseignement du français. Mais plutôt que de soutenir l'aide à l'éducation en Afrique sous forme « d'assistance à des nécessiteux » il préconise une dynamique d'« assistance réciproque ou d'aide mutuelle ». C'est pour cela qu'il milite en faveur des échanges Sud-Sud/France-Monde et c'est donc dans cette dynamique que s'inscrit le PhD multilingue et interdisciplinaire, ce qui représente pour nous, une mise en pratique d'un brassage intellectuel tant souhaité pour l'intégration régionale. Cette initiative s'inscrit dans l'idée des synergies à la façon Amoia que Cortès (2006) décrit en ces termes : « Réfléchir en commun au problème universitaire crucial d'une approche non morcelée des savoirs universitaires ». Ces synergies en même temps reviennent en quelque sorte, selon Cortès (2006), à s'engager dans la voie interdisciplinaire.

En effet, les deux universités, UEW (anglophone) et UCLM (francophone) ont collaboré d'abord sur le plan de l'immersion en alternance pendant des années avant d'en arriver au stade du doctorat interuniversitaire. Parlant de la praticabilité de ce programme, la première soutenance de ce doctorat en partenariat, Bouadou-Kouadio (2007), a eu lieu à Winneba en septembre 2007 et Anamuah-Mensah (2007) en a fait l'éloge dans son discours de valédiction. Pour lui,

« The Consortium offers the opportunity to share the scarce human resource available in the individual institutions. Professors from participating institutions receive appointment as professors in the other institutions and are invited to teach courses and supervise students in these institutions. This arrangement allows for cooperation networking and exchange of ideas among universities. It has worked well for our University and is a model that should be encouraged for the training of PhD students in other disciplines. » Anamuah-Mensah (2007:42).

Cependant, le nouveau Vice-chancelier de UEW, le professeur Asabere-Ameyaw a continué dans les pas de son prédécesseur et vu le succès de cette première thèse interuniversitaire, les instances universitaires autres que UEW et UCLM, en l'occurrence *University of Lagos* (UNILAG) Nigeria, l'Université de Lomé, Togo et le Centre International de Recherche et d'Etude de Langues (CIREL), Village du Bénin, Lomé, Togo, ont eu l'idée d'adhérer à ce principe de partenariat et le protocole d'accord « Pour la Création de la Conférence Inter-Universitaire des Etudes Doctorales » a été signé à Winneba le 13 juin 2008.

Pour justifier le partenariat, les institutions signataires en ont articulé les objectifs et activités suivants (Asabere-Ameyaw et al., 2008 :1-2) :

1. La mise en place d'un cadre de formation et d'échanges pour les étudiants chercheurs d'Afrique par le biais des études doctorales interuniversitaires, dénommé *Conférence Interuniversitaire des études doctorales*.
2. La création d'une Ecole doctorale interuniversitaire et d'un PhD multilingue.
3. La création d'un système permettant aux étudiants des institutions membres de s'inscrire et de poursuivre des études doctorales dans lesdites institutions.
4. La création d'un annuaire/consortium d'experts, pour la direction des travaux de mémoires et de thèses.
5. La formation et la promotion des chercheurs issus de ces universités partenaires en vue d'une plus grande mobilité.

6. La validation et la reconnaissance mutuelles des diplômes délivrés par les institutions partenaires.
7. L'accès à une documentation pluridisciplinaire.
8. L'organisation de forums académiques (séminaires interuniversitaires) visant au développement et à la révision des modules de formation.
9. L'organisation de journées doctorales et scientifiques interuniversitaires.

Depuis la signature de ce protocole, un calendrier a été établi pour que le programme puisse commencer dès la rentrée 2008. Seulement, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas encore eu assez de motivation au Nigeria à ce sujet. Nous voulons donc encourager les autorités universitaires concernées (en l'occurrence celles qui ont déjà signé cet accord) à aller de l'avant pour que le programme puisse démarrer et gagner du terrain chez nous. Sans doute ne pourra-t-on prétendre que notre « doctorat autrement » soit capable à lui tout seul de résoudre tout problème relatif au développement des ressources humaines à l'université, mais quand même, le temps est venu pour que nos enseignants qui ne sont pas encore détenteurs du doctorat profitent de l'occasion pour acquérir cette formation afin de justifier leur carrière d'enseignant d'Université. De cette manière, si tous nos enseignants de français à l'Université sont des docteurs, ils seront en mesure de s'interroger régulièrement sur comment mettre l'enseignement à la portée de tous ceux qui sont désireux d'apprendre le français au Nigeria. Ainsi, à long terme, le projet du FDLO aurait une base plus sûre dans notre pays.

Conclusion

La question de l'inadéquation de la demande et de l'offre dans l'enseignement du français à un degré d'intensité exigé par la politique du FDLO a retenu notre attention dans cette communication. Par rapport à l'état d'urgence quant au besoin palpable de renouveler le corps enseignant, l'article a fait l'état des lieux à différents niveaux de la hiérarchie éducative impliquée dans l'enseignement/apprentissage du français au Nigeria. De cet état des lieux, il ressort que la demande d'apprendre le français augmente alors que l'effectif du corps enseignant, à coût sûr, ne pourra être à la mesure d'une telle demande. Afin de trouver une solution, il a été suggéré de donner vie au programme du « doctorat autrement » qui a le mérite de faire renouveler le corps enseignant dans nos universités et partant de veiller à l'approvisionnement en matière d'enseignants capables de relever le défi d'un enseignement durable de français dans un pays où cette langue est censée être une deuxième langue officielle.

Références

Amoa, U. (2008): « Langue(s) et logique(s) d'une dynamique d'actions didactiques interactives » Communication présentée lors du premier colloque du Réseau des Centres de Français Langue Etrangère d'Afrique (RECFLEA) Lomé, Togo.

Amoa, U. (2006) : Préface de Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest Urbain Amoa (Ed.) *Diversité et Richesse de la Recherche Francophone en Afrique Centrale et de l'Ouest*. Abidjan : GERFLINT 1, p. 2.

Amoa, U. (Ed.) *Diversité et Richesse de la Recherche Francophone en Afrique Centrale et de l'Ouest*. Abidjan: GERFLINT 1, 5-7.

Anamuah-Mensah, J. (2007): *Walking the Dream: Reflections of Professor Jophus Anamuah-Mensah as Principal and 1st Vice-Chancellor of University of Education, Winneba*.

Asabere-Ameyaw et al. (2008): *Protocole de l'Accord pour la Création de la Conférence Interuniversitaire des Etudes Doctorales*.

Bouadou-Kouadio, N. (2007) : *Ethique et Esthétique de la Communication :vers une Poétique des Ecrits Professionnels*, Winneba : Ghana.

Cortès, J. (2006) : « Avant-propos : Ligne de Partage » in *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*. n° 1.

Mbanefo, E. (2008): "Towards a More Functional French Feeder Project" à paraître dans *Nsukka Journal of Humanities*.